



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

ISSN – 0990 – 8935

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture de la Creuse

Spécial n°38 publié le 28/10/2013

Spécial 2013-39

Décision de délégation spéciale de signature-DDFIP

Sommaire

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse

Direction Départementale des Finances Publiques

Décision de délégation spéciale de signature en matière de transmission aux collectivités locales et établissements publics locaux à fiscalité propre de divers états et informations nécessaires.

1

Décision

Décision de délégation spéciale de signature en matière de transmission aux collectivités locales et établissements publics locaux à fiscalité propre de divers états et informations nécessaires.

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse
Direction Départementale des Finances Publiques

Signataire : L'Administrateur général des finances publiques

Date de signature : 23 Octobre 2013

**DÉCISION DE DÉLÉGATION SPÉCIALE DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE
TRANSMISSION AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX À FISCALITÉ
PROPRE DE DIVERS ÉTATS ET INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU VOTE DU PRODUIT FISCAL**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Gérard PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013247-25 du 4 septembre 2013 portant délégation de signature en matière de transmission, aux collectivités locales et établissements publics locaux à fiscalité propre, de divers états et informations nécessaires au vote du produit fiscal, à M. Gérard PERRIN, directeur départemental des Finances publiques de la CREUSE ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs à la transmission, aux collectivités locales et établissements publics locaux à fiscalité propre, de divers états et informations nécessaires au vote du produit fiscal, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- M. Marc COCCHIO, inspecteur principal des Finances publiques, responsable du Pôle Gestion publique
- Mme Nicole MARTIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chef de la division Secteur public local-Domaine
- Mme Vanessa SOULIER, inspectrice des Finances publiques, chef du service Fiscalité directe locale.

Article 2 : l'arrêté en date du 14 mars 2013 est abrogé.

Article 3 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Guéret, le 23 octobre 2013

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

Signé : Gérard PERRIN.